

**Résultat du marché négocié relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers pour le futur palais des sports (lot n°4 : mobiliers de relaxation)**

- Vu la délibération du Conseil Municipal n°3111 en date du 28 février 2006,*
- Vu la séance d'ouverture du pli par la personne responsable des marchés, en date du 04 mai 2006,*
- Vu la lettre de consultation expédiée le 10 mai 2006,*
- Vu la réponse reçue,*
- Vu le rapport de négociation de la personne responsable du marché,*
- Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 mai 2006,*
- Vu le rapport en date du 24 mai 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*
- Vu le rapport en date du 24 mai 2006 établi par le Directeur Général des Services,*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

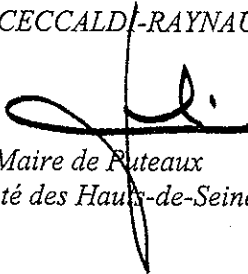
*- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers pour le futur palais des sports (lot n°4 : mobiliers de relaxation), à la société :*

**VERRE ET QUARTZ TECHNOLOGIES**  
**24 route d'Aulnay**  
**93147 BONDY**

*pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 21 880 euros HT.*

- de m'autoriser à signer le marché et à le notifier à ladite société.*
- de m'autoriser mon représentant est autorisé à signer les bons de commande afférents à ce marché.*

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux  
Député des Hauts-de-Seine

**Résultat du marché négocié relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers  
pour le futur palais des sports (lot n°4 : mobiliers de relaxation)**

*Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés en date du 04 mai 2006, vu le procès verbal en date du 23 mai 2006 de la Commission d'Appel d'Offres, et vu le rapport établi le 24 mai 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :*

*- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers pour le futur palais des sports (lot n°4 : mobiliers de relaxation), à la société :*

**VERRE ET QUARTZ TECHNOLOGIES**  
24 route d'Aulnay  
93147 BONDY

*pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 21 880 euros HT.*

- autoriser le Maire à signer le marché et à le notifier à ladite société.*
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché.*

Le Directeur Général des Services

  
Christian OLLIVIER

**Résultat du marché négocié relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers pour le futur palais des sports (lot n°4 : mobiliers de relaxation)**

En sa séance du 28 février 2006, le Conseil Municipal a pris acte de la décision de la personne responsable du marché de déclarer sans suite le lot n°1, a pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer infructueux le lot n°4, et d'attribuer les lots n°2 n°3 et n°5 du marché relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers pour le futur palais des sports, et a autorisé le Maire à faire procéder à une nouvelle consultation par voie de marché négocié pour le lot n°4 et par voie d'Appel d'Offres Ouvert pour le lot n°1.

Un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 07 mars 2006, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 10 mars 2006), et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 11 mars 2006).

Une société a remis un dossier de candidature. Il s'agit de la société VERRE ET QUARTZ TECHNOLOGIES.

La personne responsable du marché, en sa séance du 04 mai 2006, a ouvert le pli reçu de la société VERRE ET QUARTZ TECHNOLOGIES.

Cette société a été consultée par courrier recommandé en date du 10 mai 2006. La date limite de remise des offres était fixée au 19 mai 2006.

A l'issue de la procédure ainsi engagée, la société VERRE ET QUARTZ TECHNOLOGIES a remis une offre.

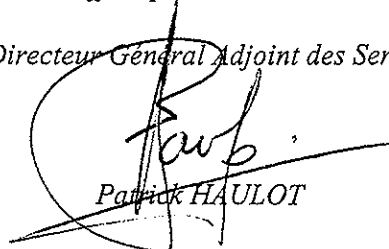
Au vu du rapport de négociation, établi par la personne responsable du marché, la Commission d'Appel d'Offres réunie en sa séance du 23 mai 2006, a décidé d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers pour le futur palais des sports (lot n°4 : mobiliers de relaxation), à la société :

**VERRE ET QUARTZ TECHNOLOGIES**  
24 route d'Aulnay  
93147 BONDY

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 21 880 euros HT.

Les procès verbaux et les rapports d'analyse des candidatures et des offres peuvent être consultés à la Direction de la commande publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services

  
Patrick HAULOT

**PROJET**

**LE CONSEIL,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal n°3111 en date du 28 février 2006, prenant acte de la décision de la personne responsable du marché de déclarer sans suite le lot n°1, prenant acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer infructueux le lot n°4, et d'attribuer les lots n°2, n°3 et n°5 du marché relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers pour le futur palais des sports, et autorisant le Maire à faire procéder à une nouvelle consultation par voie de marché négocié pour le lot n°4 et par voie d'Appel d'Offres Ouvert pour le lot n°1,*

*Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 07 mars 2006, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 10 mars 2003), et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 11 mars 2006),*

*Vu la séance d'ouverture du pli par la personne responsable des marchés, en date du 04 mai 2006,*

*Vu la lettre de consultation expédiée le 10 mai 2006 à la société VERRE ET QUARTZ TECHNOLOGIES,*

*Vu la réponse reçue de la société VERRE ET QUARTZ TECHNOLOGIES,*

*Vu le rapport de négociation de la personne responsable du marché,*

*Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 mai 2006,*

*Vu le rapport en date du 24 mai 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*

*Vu le rapport en date du 24 mai 2006, établi par le Directeur Général des Services,*

**Délibère**

**Article 1** *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers pour le futur palais des sports (lot n°4 : mobiliers de relaxation), à la société :*

**VERRE ET QUARTZ TECHNOLOGIES**  
**24 route d'Aulnay**  
**93147 BONDY**

*pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 21 880 euros HT.*

**Article 2** *Le Maire est autorisé à signer le marché et à le notifier à ladite société.*

**Article 3** *Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les bons de commande afférents à ce marché.*